



DROIT BANCAIRE : Omission tableau amortissement offre de prêt

Par **aurelie33170**, le **28/08/2013** à **13:26**

Bonjour, rnrnNous avons reçu l'offre de prêt de notre banque pour l'achat d'une maison, rnrnL'offre se présente en 2 prêts à TEG fixe : rnrn- 1 prêt de 60 000€ à 2.90% sur 15ansrnrn- 1 prêt de 90 000€ à 3.30% sur 25ansrnrnLa banque a omis de nous envoyer avec l'offre de prêt le tableau d'amortissement du plus gros des 2 prêts.rnrnLe délai de réflexion de 10jours est passé et nous sommes toujours dans les 30jours : que dois-je faire ? Que se passera t'il si je renvoie l'offre acceptée alors qu'il manque l'un des 2 tableaux ? rnrnDans l'attente de vos conseils, rnrnAurélie

Par **trichat**, le **28/08/2013** à **18:36**

Bonjour,rnrnLa solution la plus simple, c'est de demander à la banque le tableau d'amortissement manquant. Si possible par lettre recommandée avec avis de réception.rnrnIl s'agit d'une erreur matérielle qui ne doit pas remettre en cause les conditions générales du prêt concerné.rnrnCordialement.